

*Question présentée par la députée :
Mme Christina Meissner*

Date de dépôt : 15 février 2013

Question écrite

La DGM ira-t-elle jusqu'à empêcher la mobilité des castors ?

En mai 2012, des panneaux routiers avertissant les automobilistes de la traversée de la route par des castors avaient été posés aux abords du barrage de Verbois. Certes, ces panneaux n'étaient pas conformes à la signalisation traditionnelle relative au passage d'animaux sauvages, un triangle avec un cervidé, mais ils avaient au moins le mérite d'être conformes à l'espèce ciblée et étaient parfaitement pertinents à cet endroit précis. En effet, le barrage de Verbois bloque la migration aquatique du castor et celui-ci se retrouve contraint de le traverser par voie terrestre. Un castor adulte pouvant peser jusqu'à 27 kilos, la nouvelle signalisation avait pour but de protéger tant les humains que les castors imprudents. On aurait pu espérer que les castors aient la bonne idée d'emprunter le tunnel construit pour eux, voire le passage à piétons, mais voilà, ce sont des castors et ils ne raisonnent pas comme des humains. Du côté des humains, par contre, il est surprenant de voir que ceux qui travaillent à la direction générale de la mobilité (DGM) trouvent encore le temps de se préoccuper du castor alors que la circulation est un enfer permanent pour tous les usagers bipèdes condamnés à emprunter les routes du canton.

En date du 7 février 2013, la conseillère d'Etat Michèle Künzler communique que *« la prochaine révision de la loi sur la signalisation routière va réduire considérablement les panneaux de signalisation routière, de manière à en rationaliser le nombre. Dans ce cadre la DGM, en collaboration avec le Département de la sécurité, procède actuellement à l'enlèvement de panneaux non conformes et/ou sans bases légales »*. Enfin, une bonne nouvelle pour les automobilistes perdus à la Jonction, qui cherchent toujours la sortie, et pour tous ceux qui doivent réapprendre à retrouver leur chemin au milieu d'une forêt de panneaux (certains, non conformes, posés par la DGM elle-même...) qui poussent comme des

champignons à chaque coin de rue ? Mais non, pas du tout, car LA priorité pour deux départements, dont celui de la sécurité (!), c'est de se préoccuper de l'enlèvement d'un panneau de signalisation « castor » non conforme au barrage de Verbois (sic !).

Et, pour pallier aux difficultés que rencontreront dorénavant les castors pour traverser la route, faute de panneaux, « *les services concernés veilleront à ce que leur fonctionnalité (ndlr : des aménagements) soit maintenue à long terme* ». En somme, l'objectif rempli par UN panneau sera remplacé par la surveillance exercée par DES fonctionnaires. Devant tant de sollicitude, le castor dans son terrier doit se taper la queue en se tordant de rire, tandis que l'automobiliste contribuable ronge son frein... Deux choses les unissent, tous deux passent leur temps à ronger et consomment quotidiennement de l'acide acétylsalicylique sur la route du bouleau/ot.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) et sa direction générale de la mobilité (DGM) ainsi que, accessoirement, le département de la Sécurité (DS) ont-ils d'autres priorités que l'enlèvement du panneau castor non conforme ?*
- 2) *L'office fédéral des routes a-t-il délégué des agents vérificateurs de panneaux sur sol genevois ou cette idée géniale émane-t-elle de la DGM ?*
- 3) *Quelles sanctions le canton encoure-t-il à laisser ce panneau en place plutôt que de perdre son temps à procéder à son enlèvement ?*
- 4) *Pour assurer la traversée sécurisée de la route par le castor, comment les fonctionnaires de la DGM et autres services concernés entendent-ils s'y prendre ?*
- 5) *Quel est le montant prévu au budget de la DGM pour assurer la « mission castor » et l'enlèvement des panneaux ?*